

## PROCEDURE D'INSCRIPTION DANS LES FORMATIONS, DES ETUDIANTS et ETUDIANTES ACCEPTÉ.ES EN CESURE (2022-2023)

### INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LIGNE

Après réception de la fiche d'engagement préalable signée par toutes les parties attestant que la césure est acceptée, vous devrez :

### **POUR UNE CESURE ACCEPTEE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022/2023**

1. Vous acquitter de la CVEC sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> avant votre inscription à l'université
2. Vous inscrire en ligne pour une 1<sup>ère</sup> inscription (à compter du 8 juillet 2022) :  
<https://iaprimo.univ-tlse3.fr/iaprimo/ident1.jsf>

Vous inscrire en ligne pour une réinscription (à compter du 16 juillet 2022) :  
<https://wsscol2.univ-tlse3.fr/apoweb/etapes/identification.jsp>

**Attention** : choisir le mode de paiement différé : le montant à payer sera communiqué par mail par la scolarité générale

**Les étudiants en césure sur 1 année universitaire paient le taux réduit du diplôme**

3. Déposer les pièces justificatives demandées sur la plateforme prévue à cet effet :  
<https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb>
4. Envoyer par mail la fiche d'engagement préalable signée par toutes les parties attestant que la césure est acceptée sans réserves à [inscription@iut-tarbes.fr](mailto:inscription@iut-tarbes.fr)
5. Paiement en ligne par carte bancaire : un lien de paiement en ligne vous sera envoyé par mail
6. Retrait carte étudiant et sticker
  - 1<sup>ère</sup> inscription : votre carte étudiante vous sera envoyée par voie postale
  - réinscription : votre sticker 2022-2023 vous sera envoyé par voie postale

## **POUR UNE CÉSURE ACCEPTÉE POUR 1 SEMESTRE (S1 ou S2)**

1. Vous acquitter de la CVEC sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> avant votre inscription à l'université
2. Vous inscrire en ligne pour une 1<sup>ère</sup> inscription (à compter du 8 juillet 2022) :  
<https://iaprimo.univ-tlse3.fr/iaprimo/ident1.jsf>

Vous inscrire en ligne pour une réinscription (à compter du 16 juillet 2022) :  
<https://wsscol2.univ-tlse3.fr/apoweb/etapes/identification.jsp>

### **Les étudiants en césure sur 1 semestre paient le taux plein du diplôme**

3. Déposer les pièces justificatives demandées sur la plateforme prévue à cet effet :  
<https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb>
4. Envoyer par mail fiche d'engagement préalable signée par toutes les parties attestant que la césure est acceptée à [inscription@iut-tarbes.fr](mailto:inscription@iut-tarbes.fr)
5. Retrait carte étudiant et sticker
  - 1<sup>ère</sup> inscription : votre carte étudiante vous sera envoyée par voie postale
  - réinscription : votre sticker 2022-2023 vous sera envoyé par voie postale